

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-245/SG/FP portant admission au bénéfice d'une pension de retraite d'un chauffeur du cadre territorial.

n° 71-245/SG/FP

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

12 février 1971

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro

25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdallah Mohamed Ragueh, chauffeur principal de 3° échelon du Cadre territorial des chauffeurs-mécaniciens et chauffeurs en service à l'Inspection du Travail et des Lois sociales (Ministère du Travail), déclaré physiquement inapte définitif à poursuivre son service dans l'Administration, pour affections non imputables au service, est, pour compter du 1^{er} juillet 1971, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite proportionnelle.